



Grand Ouest **Armorgreen** parie sur l'autoconsommation solaire

En permettant de consommer soi-même l'électricité que l'on produit plutôt que de la revendre à EDF, la loi du 24 février 2017 encadrant l'autoconsommation d'électricité renouvelable devrait révolutionner le marché. Terminés les tarifs d'achats à prix bonifiés. Un nouveau modèle devrait voir le jour. « Aujourd'hui, l'énergie solaire est devenue compétitive, et le dernier verrou réglementaire vient de sauter. Toutes les conditions sont réunies mais nous devons encore faire un gros effort "d'évangélisation" », reconnaît Pascal Martin, président d'Armorgreen, filiale du groupe rennais Legendre spécialisée dans les énergies renouvelables.

Quelques belles références. L'entrepreneur, qui reste prudent sur ses objectifs, a mis au point deux offres en autoconsommation : en investissement propre ou en location (financement en tiers investissement). Il compte déjà quelques belles références en autoconsommation comme l'entrepôt frigorifique de la Biocoop de Mélesse (Ille-et-Vilaine) avec 2 000 m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 300 kWc, ou encore l'immeuble La Nef, à Tours (Indre-et-Loire), premier bâtiment Bepos de France grâce à sa centrale de 1 600 m² et d'une puissance de 236 kWc. Quant à la centrale solaire de 35 000 m² du futur marché d'intérêt national de Nantes (qui verra le jour à Rezé en 2018), 10 % de sa production devrait être réservée à l'autoconsommation. ● J.-P. D.